



INFO PRESSE

Date : 04/07/2022

De la part du Cabinet du Président de Grand Chambéry
0479968665 – cabinet.president@grandchambery.fr

Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie s'accordent pour lancer dès l'automne 2022 une étude de préfiguration pour la constitution d'un syndicat mixte des mobilités

Dans le but de coordonner la mobilité à l'échelle d'un bassin de vie et de répondre aux attentes de nos concitoyens, Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie ont validé le principe d'étude de préfiguration d'un syndicat mixte des mobilités (dit SRU), qui sera menée dès la rentrée de septembre 2022.

Coordonner les services de mobilité organisés par les collectivités dans leur ressort territorial est aujourd'hui indispensable pour accroître l'attractivité globale de l'offre alternative à la voiture individuelle. La mobilité est en effet un enjeu stratégique pour nos habitants, enjeu qu'il faut appréhender à une échelle pertinente, à savoir au niveau du bassin de vie de nos concitoyens.

Parce que les habitudes de déplacement s'affranchissent des limites administratives des collectivités, Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie ont validé le principe d'étude de préfiguration d'un syndicat mixte SRU.

Cette décision est l'amorce d'une coopération à large échelle, englobant le territoire de Métropole Savoie mais aussi l'Avant Pays Savoyard, à laquelle seront associés les acteurs institutionnels tels que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de même que d'autres établissements publics du bassin de vie désireux de participer à ce projet, le département de la Savoie ayant d'ores et déjà annoncé son soutien de principe à la démarche.

Parmi les formes de coopération institutionnalisée, l'une des plus abouties est certainement le syndicat mixte de transports dit SRU (créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000), modifié récemment par la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM), publiée en décembre 2019, qui lui confère plus de flexibilité, notamment en termes de compétences. Sa mission première est de faciliter la coordination entre les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour proposer une offre de mobilité cohérente, qui réponde aux besoins réels des usagers qui effectuent des déplacements de plus en plus diversifiés.

Quels seront les bénéfices majeurs de cet outil intermodal pour les usagers ?

- Proposer une offre de services mobilité harmonisée et cohérente sur un bassin de vie élargi, correspondant aux nouvelles habitudes de vie de nos concitoyens

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr

 GrandChambery -  GrandChambery -  grandchamberyofficiel

- Assurer la mise en place d'un système d'information des usagers unique permettant un accès à l'information unifié, centralisé et clair
- Développer un système de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés
- S'engager ensemble pour une facilité d'usage au quotidien de l'offre mobilité sur notre territoire